

Ligne directrice applicable aux agents d'évaluation du crédit

Loi sur les agents d'évaluation du crédit, RLRQ, c. A-8.2

L'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») publie pour consultation le projet de mise à jour de la *Ligne directrice applicable aux agents d'évaluation du crédit* publiée initialement en mars 2022.

Le projet de mise à jour tient compte des travaux effectués par l'Autorité en matière de traitement des plaintes et de règlement des différends dans le secteur financier, en reprenant essentiellement les attentes de la Ligne directrice sur les saines pratiques commerciales.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 16 décembre 2022. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Hélène Samson
Directrice de l'encadrement prudentiel des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4681
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
helene.samson@lautorite.qc.ca

Le 17 novembre 2022